

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.



Édito



Le PRINTEMPS ReVient

SOMMAIRE

Page 1 :

- ◇ Edito , sommaire, agenda

Pages 2 à 4 :

- ◇ Actualités Nationales : Brèves de l'hiver

Pages 5 et 6 :

- ◇ Zoom Actus : les 10 ans de la loi Handicap et mobilisation Ad'ap

Page 7 :

- ◇ Infos nationales APF

Pages 8 et 9 :

- ◇ L'accès aux soins
- ◇ Page vacances

Pages 10 à 13 :

- ◇ Infos départementales et régionales : Colloque « Handicap : un autre regard », Aide aux aidants, ASTH, Annonces...

Pages 14 à 17 :

- ◇ Infos DD35 :
 - Départs et arrivée,
 - Flash 35,
 - Elections du CD,
 - Groupes : GI et EPO,
 - Programme activités
 - Brioches de l'Amitié

Pages 18 à 20 :

- ◇ Journées Découvertes : Aquarium et raedome

Pages 21 et 22 :

- ◇ Sports, loisirs et Culture

Page 23 et 24 :

- ◇ Page jeux
- ◇ Infos pratiques.

Chers ami(e)s, chers adhérent(e)s,

Quand vous aurez ce numéro entre vos mains, le soleil aura sûrement fait des apparitions qui annoncent la sortie du long tunnel hivernal. Voilà de quoi se sentir à nouveau plein d'énergie.

Prêts à relever tous les défis !

En continuant à nous mobiliser pour une France accessible à tous comme nous avons su le faire dans les mois passés, en particulier à l'occasion de l'anniversaire de la loi de 2005, le 11 février dernier, devant la préfecture.

En continuant à faire vivre notre association. L'A.P.F. a, en effet, besoin de votre énergie et de votre investissement. Il nous faut continuer à être performant comme par le passé lors des opérations ressources : en effet, sans l'argent récolté lors des « brioches de l'amitié », des braderies, etc., tout un pan de la vie de notre association disparaîtrait.

Mais la vie de notre association, ce n'est pas que cela : c'est une démocratie en action, faite de débats, de rencontres et d'échanges. De ce point de vue, le trimestre qui vient est essentiel puisque vous aurez à élire votre nouveau Conseil Départemental ; cette élection est l'affaire de tous ; à chacun de s'y investir pleinement !

Pour finir, ayons une pensée pour ceux qui nous ont quittés après avoir tant donné à notre association. Jeanne Radin, une pionnière de l'A.P.F., dont nous vous avons parlé il y a quelques mois. Mais aussi, Bertrand Lamouille, trop tôt disparu, et dont nous conservons tous l'image d'une personne chaleureuse, directe et amicale. Ainsi que deux de nos précieux bénévoles: Claire BAUGER et Alain BEGASSE. Merci à eux et toutes nos pensées à leurs proches

Gwenaëlle Chevalier, représentante départementale A.P.F. - CD 35.



Ne manquez pas :

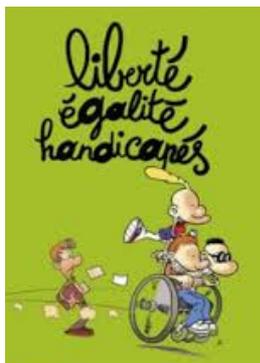
- ◆ Les 10 ans de la loi « Handicap » (p.5 et 6)
- ◆ Le calendrier des élections au CD (p.16)
- ◆ Les programmes d'activités et loisirs (p.17)
- ◆ La braderie du 12 avril 2015, à Rennes,
- ◆ Les « tandemdays » les 30 et 31 mai 2015, à Chavagne (p.17)
- ◆ Notre nouvelle page « Jeux » (p.23)

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>



POLITIQUE DU HANDICAP

Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 11 décembre 2014 à l'Élysée : dans la série de propositions faites par le Président de la République, figurent notamment que, dans le courant de l'année 2015, l'Allocation aux Adultes Handicapés pourrait, sur décision motivée, être accordée jusqu'à cinq ans pour les invalides à moins de 80%, que chaque projet d'école devrait contenir un volet accueil et accompagnement des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers et que la CNH aurait lieu désormais tous les ans (sauf en 2015, du fait des élections pour les Conseils Régionaux).



Plan de lutte contre la pauvreté : le nouveau plan pluriannuel 2015-2017 de lutte contre la pauvreté a été rendu public début mars. Il ne comporte aucune mesure concrète en direction des personnes handicapées sans emploi dont les revenus de remplacement sont inférieurs au seuil de pauvreté. Le plan n'évoque que l'extension à 25 départements de l'évaluation de leur employabilité lorsqu'elles demandent une prestation à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



FINANCES - RESSOURCES

La loi de finances 2015 définitive prévoit une modification du crédit d'impôts sur le revenu, actuellement accordé aux dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées, en l'étendant aux contribuables propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit d'un logement situé en France, affecté à leur habitation principale, et ce jusqu'au 31 décembre 2017. Les ponctions annuelles de 58 millions € dans les caisses des deux fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP et AGEFIPH) sont confirmées jusqu'en 2017. Il ressort des débats parlementaires que les crédits de paiement de l'Allocation aux Adultes Handicapés sont largement sous-évalués, son paiement (obligatoire) entraînera donc un correctif budgétaire pendant l'année 2015.

Vie Autonome - Aides humaines : la dotation de l'Etat aux Conseils Généraux, payeurs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), sera augmentée de 25 millions € en 2015 mais cette compensation ne concerne pas la Prestation de Compensation du Handicap pour aides humaines. Outre la revalorisation du point d'indice à compter du 1er juillet 2014, qui entraîne un rappel salarial, les personnes handicapées employeurs supportent également, depuis janvier 2015, l'augmentation du SMIC (+ 0,8% soit 1 457,52 € bruts par mois).

SAVS et SAMSAH - Participation financière des usagers

le Conseil d'Etat a confirmé la possibilité, pour les Conseils Généraux, de conditionner l'intervention du SAVS ou du SAMSAH à la constitution d'un dossier d'aide sociale, voire à la participation financière des usagers en fonction de leurs ressources. Des recours en récupération peuvent également être prévus. Pourtant, les missions et les actions des SAVS et des SAMSAH constituent une réponse aux besoins de compensation des personnes en situation de handicap et, à ce titre, doivent relever de l'aide sociale légale et non facultative. L'APF a mobilisé les membres du Comité d'entente sur cette question qui concerne toutes les associations dans le champ du handicap et ensemble ont demandé aux ministres concernés une modification réglementaire.

Habitat regroupé et/ou partagé et droit à PCH

l'habitat regroupé et l'habitat partagé constituent des modalités innovantes de vie à domicile qui répondent aux souhaits de certaines personnes en situation de handicap et de leur famille afin de pouvoir choisir librement leur mode de vie, dans le cadre de leurs projets personnels.

Ces formules, soutenues par l'APF, doivent toutefois respecter et garantir l'individualisation du droit à compensation. Or, dans les modalités de mise en œuvre de ce type de formule, on parle de « PCH mutualisée » et une modification de la réglementation est en projet. L'APF ne peut accepter la remise en cause du principe d'individualisation de la prestation de compensation. Sa position a été transmise à la Présidence de la République, au gouvernement et aux administrations concernées.





FINANCES - RESSOURCES (suite)

Matériels - PCH et fauteuil d'occasion : un fauteuil roulant acheté d'occasion ne peut être, en principe, financé par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) si l'engin n'est pas sous garantie. Toutefois, une réponse ministérielle a, fin janvier, entrouvert la porte en précisant que « la prise en charge au titre de la PCH de matériels d'occasion ne peut être envisagée qu'au cas par cas par les équipes pluridisciplinaires des MDPH, en conciliant sécurité des personnes handicapées et intérêt financier tant pour ces personnes que pour la solidarité nationale ».

EDUCATION

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et la dispense d'enseignements : un décret, du 11 décembre 2014, autorise à dispenser de cours un élève lorsqu'il n'est pas possible de lui rendre ces enseignements accessibles en raison de son handicap. L'accord écrit de l'élève et de ses parents est requis et ils doivent être informés des conséquences (pas de dispense des épreuves d'examens ou concours). Le décret précise aussi le contenu du PPS, les conditions de son élaboration et de l'orientation de l'élève handicapé. Le rôle de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) est précisé : orientation de l'élève, attribution d'une aide humaine, maintien à l'école maternelle, mesures de compensation nécessaires.

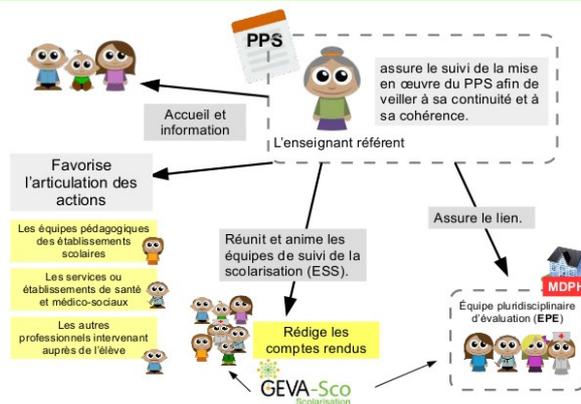
Fin janvier, un décret a réglementé la composition des équipes pluridisciplinaires au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées compétentes pour les questions de scolarisation. Elles doivent comporter au moins un enseignant du premier ou du second degré, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Pour aider le travail de l'équipe pluridisciplinaire, le directeur de la MDPH peut recourir à des experts extérieurs, les parents d'un élève ou celui-ci s'il est majeur ayant le même droit.

Dans le PPS, l'« assistant d'éducation » devient « accompagnant des élèves en situation de handicap ».

Deux arrêtés du 6 février 2015 formalisent le document type de PPS et le recueil d'informations intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation » (GEVA-Sco), livret contenant les conditions spécifiques de scolarisation des élèves handicapés. Dans la nomenclature applicable au PPS, on relève plusieurs omissions importantes, résultant de modi-

fications récentes de la réglementation : besoin de transport adapté, chien-guide d'aveugle ou d'assistance, participation aux activités résultant des nouveaux rythmes scolaires...

PPS Plan Personnalisé de Scolarisation



Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) : le PAP a été introduit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation pour l'école de la République du 8 juillet 2013 comme étant un des deux dispositifs de soutien proposé aux élèves, l'autre étant le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Deux nouveaux textes sont venus préciser le PAP :

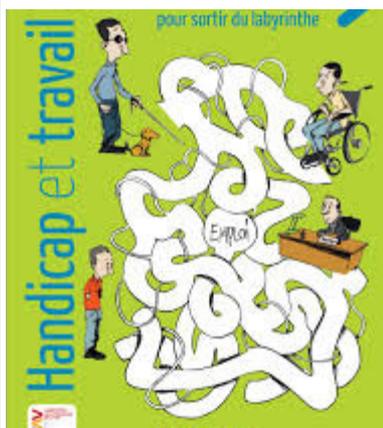
- Un décret du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves qui en précise les bénéficiaires (troubles des apprentissages entraînant des difficultés scolaires durables).

- Une circulaire du 22 janvier 2015 qui détaille la procédure et fixe un document type à renseigner par les équipes.

Le PAP s'adresse à des élèves qui n'ont besoin que d'aménagements pédagogiques dans le respect du programme. Un bénéficiaire du PAP ne peut prétendre au PPS (cf article précédent).

Parents - Accueil en crèche : mi-février, un accord cadre national d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour la petite enfance a été signé. Il vise à améliorer la formation des personnels de garde d'enfants à domicile comme en établissements (crèche, halte-garderie). Pour ces derniers, les dispositions incluent l'accueil des enfants handicapés et leur accompagnement spécifique, ainsi que l'amélioration de la prévention et du repérage des handicaps.





EMPLOI— RETRAITE

Révision des aides au poste : depuis fin janvier, un décret autorise le préfet de région à ajuster, en cours d'année, le contingent d'aides au poste accordé aux Entreprises Adaptées et aux Centres de Distribu-

tion de Travail à Domicile. Ces entreprises peuvent désormais embaucher des travailleurs qui ne sont pas spécifiquement orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, cette liberté étant cumulable avec le bénéfice de l'aide au poste pour les salariés concernés.

Subvention spécifique aux EA : le montant de la subvention spécifique versée aux Entreprises Adaptées et aux Centres de Distribution de Travail à Domicile a été modifié par deux textes réglementaires parus fin février. Cette aide comprend 3 volets : une aide forfaitaire destinée à l'accompagnement social et professionnel renforcé des travailleurs handicapés en emploi, une aide attribuée sur critères pour prendre en compte le « développement économique de la structure, le maintien dans l'emploi des salariés vieillissants et la mobilité professionnelle externe » et une aide variable, « destinée prioritairement à soutenir les projets tendant à développer les compétences des salariés handicapés pour la réalisation de leur projet professionnel ». Un arrêté fixe le montant de la partie forfaitaire à 925 € (soit + 25 €) pour l'année et par salarié concerné, et les montants des parties variables en fonction des critères. Enfin, le montant de l'aide au démarrage reste identique, 4 600 € par embauche d'un travailleur handicapé. La subvention spécifique est désormais « versée dans la limite des crédits de la loi de finances », ce qui pourrait entraîner son non versement pour cause d'épuisement des crédits budgétaires.

Retraite anticipée : un décret relatif aux droits à retraite des personnes handicapées et de leurs aidants familiaux précise, à compter du 1^{er} janvier 2015, les conditions de départ anticipé pour les travailleurs reconnus handicapés à 50% et

plus, et limite ce droit au 1^{er} janvier 2016 pour ceux qui n'ont que la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ces dispositions sont étendues à tous les régimes de retraite, que ce soit dans le secteur public ou privé. Enfin, un parent qui cesse son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant handicapé à 80% au moins bénéficie d'une affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

Retraite anticipée et complémentaire : les caisses de retraite complémentaires AGIRC et ARRCO préparent une circulaire portant sur l'application des nouvelles règles de départ anticipé à la retraite pour les personnes invalides à au moins 50%. Les conditions du bénéfice de la pension versée par ces caisses seraient alignées sur celles du régime général de retraite, que les salariés soient cadres ou non-cadres. Les personnes handicapées à 50%, au moins, depuis qu'elles sont en âge de travailler, pourront en conséquence obtenir une pension complète dès 55 ans ; les autres, à partir de 62 ans.



DROITS ET SOCIÉTÉ

Handicap et médias - Invisibles à l'écran : le rapport 2014 du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel révèle que les personnes handicapées sont apparues à 0,7% du temps d'antenne des périodes évaluées. En 2013, le résultat était de 0,4% et en 2012, année des Jeux Paralympiques de Londres, de 0,9%. La visibilité à l'écran des personnes handicapées demeure insignifiante alors qu'elles sont au moins cinq millions en France, celle de la diversité des origines progresse de cinq points dans la fiction française (17% contre 12% en 2013). Les catégories socioprofessionnelles supérieures représentent 72% des personnes de fiction française.



LES DIX ANS DE LA LOI HANDICAP DE 2005 ET LA MOBILISATION CONTRE LES ADAP



Accessibilité : bienvenue en 20??



Manifestation du 11 février pour les 10 ans de la loi « Handicap » de 2005 : ni le Président de la République, ni son premier ministre, n'ont voulu célébrer les dix ans de la loi « Handicap » et n'ont assisté à aucun événement sur ce thème, laissant le champ libre à la protestation associative qui s'est exprimée dans une quarantaine de villes en rassemblant près de 5 000 personnes le 11 février dernier. La veille, le Comité d'Entente des associations nationales de personnes handicapées avait publié une étude d'opinion IFOP sur l'évolution de la vie quotidienne depuis la promulgation de la loi en 2005. 52% des personnes handicapées estiment que leur situation s'est améliorée depuis 2005, 26% jugent qu'elle est restée stable et 22% qu'elle s'est dégradée. La population générale estime à 63% que le quotidien des personnes handicapées s'est amélioré, mais 80% des répondants pensent que les pouvoirs publics n'agissent pas assez. Chez les élus, la moitié affirme être informée du contenu de la loi de 2005, mais ils sont un tiers à juger que ses dispositions sont un frein au développement de leurs territoires. 28% des personnes handicapées estiment que les pouvoirs publics agissent pour améliorer leur situation, contre 47% de la population et 85% des élus, mettant ainsi en évidence un net décalage de perception des réalités.

Transports/Emploi - Loi Macron : le projet de loi, pour la croissance et l'activité, autorise la création de « services librement organisés » de transport par autocar. Autorisés par l'Etat, ils ne seront pas régis par les Autorités Organisatrices (AO) et bénéficieront d'un vide juridique en matière d'accessibilité, dès lors que les passagers effectuent des trajets inférieurs à 250 kms, seuil à partir duquel le Règlement Européen s'applique en la matière. Dans le domaine du travail, le projet de loi étend aux travailleurs indépendants reconnus handicapés le bénéfice de l'obligation d'emploi : les prestations qu'ils

fournissent à des entreprises assujetties seront déductibles de leur quota d'emploi, au même titre que le travail protégé.

Trophée de la « pelle d'or » : il a été remis à la Déléguée Ministérielle à l'(in)Accessibilité, Marie Prost-Coletta, mi-décembre, lors d'un colloque sur les transports organisé à Toulouse. Ce sont des militants handicapés menés par la déléguée départementale de l'Association des Paralysés de France, Odile Maurin, qui ont apporté ce trophée. Cette action s'est inscrite dans la série de protestations, initiée par le Collectif National pour une France accessible pour tous, qui comporte, entre autre, la remise de cercueils contenant l'accessibilité défunte aux parlementaires de nombreux départements.

Promotion des Ad'AP : sous l'égide de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité, des rencontres autour des mises en accessibilité et des Ad'AP ont été organisées par les territoires dans de nombreuses villes de France pendant le mois de mars. Pour l'Ille et Vilaine, ont été concernées : Fougères le 2 mars, Combourg le 16 mars et St Malo le 30 mars.

L'accessibilité abandonnée par l'Europe ?

Le programme de travail pour 2015, de la Commission Européenne, ne mentionne nulle part l'Acte Européen sur l'Accessibilité. Pourtant une législation européenne sur l'accessibilité est indispensable pour établir un niveau minimal dans les différents pays de l'Union et pourrait contribuer, entre autres, à corriger positivement la récente réforme française qui a abrogé l'accessibilité à tout pour tous.



Loi « Handicap », 10 ans après : le constat de l'APF : l'APF a édité un bilan sévère de l'application de la loi du 11 février 2005 dans les différents domaines : accès aux droits, droit à compensation, ressources, scolarité et enseignement supérieur ou professionnel, emploi, accessibilité... Face à ce bilan, et pour chaque thème, l'APF exprime sa position et expose son action. Ce bilan de 20 p. est consultable sur le site : <http://www.reflexe-handicap.org/apolitique-generale/>.

LA LOI HANDICAP DE 2005, DIX ANS APRES... LE CONSTAT AMER DE L'APF



Mobilisation Ad'ap - Accessibilité : la détermination de l'APF :

Au cours des mois passés se sont multipliées les actions, tant au niveau local qu'au niveau national, pour manifester l'exaspération des adhérents de l'A.P.F. devant la menace de report de l'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en œuvre d'une France (enfin) accessible à tous.

Ainsi, la période anniversaire de la loi du 11 février 2005 a été l'occasion d'apporter un coup de projecteur sur les personnes en situation de handicap :

- Conférence de presse du comité d'entente dévoilant les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

- Lettre ouverte au Président de la République du Collectif National pour une France accessible.

- A Paris et partout en France, des manifestations contre « l'enterrement » de la loi de 2005.

- Recours devant le Conseil d'Etat pour abus de pouvoir contre les textes d'application de l'ordonnance sur les AD'AP parus en novembre et en décembre 2014.

Pendant toute cette période, les militants ont adressé plus de 10 000 mails aux parlementaires. Certains d'entre eux se sont montrés sensibles à nos arguments, ont exprimé leur soutien ou se sont engagés à ne pas voter la ratification de l'ordonnance sur les Ad'AP.

Ségolène Neuville elle-même a été obligée de lâcher du lest et de proposer aux parlementaires de déposer des amendements à l'occasion du vote de la loi devant ratifier l'ordonnance de septembre 2014.

Les militants de l'A.P.F. ont exprimé leur colère, le 11 février 2015 ! Patrick Aubry

témoigne :

Nous avons longtemps espéré que l'Accessibilité Universelle serait enfin appliquée en 2015 comme le prévoyait la loi du 11 février 2005.

Aussi, la déception des militants pour une France Accessible a été grande lors de la parution des propositions d'Ad'AP, en septembre dernier, constituant un recul insupportable au regard des ambitions initiales de la loi.

Depuis cette date l'A.P.F. n'a de cesse de montrer sa colère en organisant, ces derniers mois, des actions « coup de poing » dont voici quelques exemples s'agissant de notre Délégation :

- Interpellations de Madame Ségolène Neuville lors de sa venue à Rennes fin septembre,
- Manifestation régionale, à Nantes, à l'occasion de la Conférence Nationale sur le handicap,

- Opération « gratuité » au péage d'autoroute de la Gravelle,

- Multiples démarches et rencontres auprès des élus pour qu'ils ne valident pas, au parlement, l'ordonnance sur les Ad'AP.

Répondant à l'appel à la mobilisation nationale, lancé par le collectif « Pour une France accessible », en ce 11 Février 2015, jour du dixième anniversaire de la loi, nous nous sommes rassemblés, devant la Préfecture Régionale, et, autour d'un cercueil de bois noir reposant sur 2 fauteuils roulants, nous avons procédé à « l'enterrement symbolique » de la loi « Handicap » du 11 février 2005.

Il faut saluer la détermination des militants APF et des représentants du Collectif Handicap 35 qui sont venus rappeler leur ferme opposition à la ratification de l'ordonnance des Ad'AP en l'état. L'accessibilité universelle, c'est maintenant et pas dans 3, 5, 10 ans, voire plus dans certains cas ! Certaines villes, comme Rennes, ont certes fait de gros efforts d'accessibilité, mais ce n'est pas le cas partout dans notre département.

Pour que chaque personne en situation de handicap ait une vie pleinement inclusive dans les domaines du transport, du logement, de la santé (accès aux cabinets de soins) et parfois aussi de la vie sociale, continuons le combat ensemble pour une accessibilité universelle !



Rencontres Jeunesse de l'APF : elles se



tiendront à Dijon du 11 au 13 septembre 2015. Un village des initiatives est au programme avec en clôture une remise de trophées lors de la nuit des initiatives. Informations sur le site : <http://jeune.apf.asso.fr>. N'hésitez pas à dire « ça m'intéresse ! » à l'objectif 2015 : « Ensemble, développons la place des jeunes

à l'APF » et à remplir le formulaire ad'hoc sur ce site.

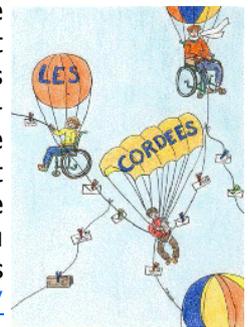
SEP – semaine de sensibilisation du 23 au 30 mai 2015 : comme chaque année, l'APF participe activement à la semaine de sensibilisation nationale à la sclérose en plaques, occasion de collaborations :

- avec l'Union Nationale pour La lutte contre la Sclérose en plaque dans le cadre de la Journée Mondiale de la SEP prévue le 27 mai 2015,
 - avec le laboratoire Biogen, dans le cadre de la Maison de la SEP, le 12 juin à Rennes,
 - au travers de diverses actions de proximité, d'écoute, d'information, de sensibilisation et d'orientation des personnes. Ainsi, à Rennes, le rendez vous est fixé au 12 juin au Triangle. L'A.P.F. est partenaire de cette opération. Site : <http://lamaisondelasep.fr/infos-ville-partenaire/9-Rennes.html> ;
- Autres infos sur le site <http://www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr/>

Fête du Sourire : la 13^{ème} édition de la Fête du Sourire aura lieu du 30 mai au 7 juin 2015.

Les Cordées : ce grand réseau social de l'APF a publié, en janvier, son 1^{er} numéro « En direct des Cordées » qui fait suite au journal l'Edel-

weiss. Le réseau organise cette année son 8^{ème} concours littéraire. Ouvert à tous les auteurs francophones, ce concours attribue 15 prix dans les genres aussi divers que les nouvelles, la poésie, le conte, le texte humoristique, la lettre... et s'ouvre également à 2 autres catégories : les arts plastiques et la photographie. Le thème de cette année est « Éclat de rire ». La clôture des participations est fixée au **30 avril 2015**. Informations sur le site : <http://lescordees.blogs.apf.asso.fr>.



« **Ile aux projets** » (IAP) - **Session 2015** : le groupe initiative national « IAP » organise une session de mobilisation des acteurs de la vie associative : « Donnez-vous des outils pour agir ! », du 16 au 20 novembre 2015, à Egletons (Corrèze). Elle s'adresse à tous les acteurs de l'APF. Programme et inscriptions sur le site : <http://iap.blogs.apf.asso.fr/>.

Mobilisation MDPH : l'APF appelle à la mobilisation pour le renforcement et l'indépendance des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées). Cette campagne « Touches pas à ma MDPH ! » se traduit notamment par la signature dd'une pétition sur le site : <https://www.change.org/p/touche-pas-%C3%A0-ma-mdph>.



APF Écoute Infos : les 2 numéros verts « APF Écoute Handicap Moteur » et « APF Écoute SEP » s'adressent aux personnes en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, mais aussi à l'entourage familial, amical ou professionnel ainsi qu'aux acteurs APF professionnels et bénévoles. Il est complémentaire des actions conduites par toutes les structures APF, pour accueillir et accompagner les personnes. L'objectif de ce service est d'être à l'écoute des personnes et de leur apporter un soutien psychologique ponctuel. Il est complété par un service d'échanges par courriels ou par tchat. Infos complémentaires sur le site : www.ecoute-infos.apf.asso.fr.

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

ZOOM SUR L'ACCES AUX SOINS ET LA SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une charte pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

Le 16 décembre 2014, s'est concrétisée une des recommandations proposée par le rapport Jacob (juin 2013). Associations représentatives de personnes handicapées, organisations gestionnaires de services et Assemblée des départements de France se sont retrouvées pour signer une charte comportant 12 articles, notamment :

- reconnaissance de l'expertise de la personne et de son aidant
- intégration de l'approche santé dans le parcours de vie
- coordination des prises en charge
- focus sur la prévention et l'éducation à la santé
- amélioration de la réponse aux urgences
- prévention et adaptation de l'hospitalisation



SOSS : la santé bucco dentaire des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap présentent souvent plus de problèmes bucco-dentaires que le reste de la population ; elles reçoivent moins de soins et sont souvent écartées des mesures de prévention.

Des associations représentatives de personnes handicapées et des professionnels de la santé orale se sont donc regroupés pour créer SOSS, une association travaillant à l'amélioration de la santé bucco dentaire des personnes handicapées.

SOSS préconise :

- le développement de réseaux régionaux de santé bucco-dentaire bénéficiant de financements pluriannuels.
- L'émergence de services hospitaliers pouvant compléter l'offre de soins des réseaux (en cas de besoin d'anesthésie générale)
- La prise en compte des surcoûts (durée des soins plus longue, recours aux prothèses, nécessaires dans certaines situations).



Adhésion à une complémentaire santé : l'ACS (aide à la complémentaire santé)



Les bénéficiaires de l'AAH peuvent recevoir une aide financière pour payer les cotisations de leur complémentaire santé : si leurs revenus sont inférieurs à 973 € par mois

(hors ACTP, MTP, etc.), ils peuvent recevoir une aide (qui varie de 200 à 550 € selon leur âge) pour payer leur cotisation à leur complémentaire santé. Les bénéficiaires de l'ACS sont par ailleurs dispensés de payer les dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins du « secteur 2 » (pourvu qu'ils restent dans le parcours de soins coordonnés). Enfin, ils bénéficient automatiquement du tarif social d'électricité et de gaz. La demande d'ACS est à renouveler tous les ans.

Plus d'informations sur <http://www.cmu.fr/acs.php> ou en prenant contact avec la Délégation départementale de l'A.P.F.

LIBRE PESEE



Un dispositif de pesée a été mis en place, au centre d'examens de santé (CPAM) du Colombier, à Rennes. Ce dispositif est en libre accès gratuit (du lundi au vendredi de 14H à 16H30) et permet aux personnes en fauteuil roulant de se peser et de surveiller leur poids. Contacts : 02.99.29.50.16.

BIENTÔT LES VACANCES : PRÉPARONS-LES

APF Évasion

Cap sur les vacances avec APF Évasion, le service vacances de l'APF. Les catalogues des séjours en France et à l'étranger, pour l'été 2015, sont pa-

rus : « Vacances adaptées adultes » et « Vacances adaptées mixtes inclusives - 3/25 ans ». Ils sont consultables en ligne sur le blog <http://www.apf-evasion.org/> ou à la délégation.



PARTIR EN VACANCES AVEC LE RESEAU PASSERELLES



RESEAU PASSERELLES

Le Réseau Passerelles aide les familles avec un enfant handicapé à partir en vacances. Cet organisme

est recommandé par l'APF et compte parmi ses organisateurs nos amis de Loisirs Pluriel.

Comme les autres, les parents ayant un enfant en situation de handicap souhaitent partir en vacances, vivre un vrai moment de détente dans un environnement adapté, et pourtant, la plupart d'entre elles ne partent pas. Alors que pour la majorité de la population, la raison financière se présente comme le premier obstacle au départ en vacances, pour les familles confrontées au handicap d'un enfant, il s'agit d'un ensemble de raisons plus complexes : la difficulté à trouver un hébergement réellement adapté, l'organisation des soins de l'enfant, la difficulté pour les parents à trouver du temps de répit et de disponibilité au reste de la fratrie...

Face à cette situation, dans le cadre d'un étroit partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et le Groupe KLESIA, la Fédération Loisirs Pluriel a mis en place, en juin 2010, un dispositif national d'aide au départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap,

le Réseau Passerelles.

Concrètement, l'équipe du Réseau Passerelles accompagne les familles dans toutes les étapes de la préparation de leur séjour de vacances, la recherche de l'hébergement, l'organisation des soins de l'enfant sur le lieu de vacances, la mise en place de solutions d'accueil de l'enfant handicapé ou de l'ensemble de la fratrie en club enfant ou centre de loisirs, l'accompagnement dans le financement du séjour... Depuis 2010, ce sont plus de 2 000 bénéficiaires qui ont pu partir en vacances, grâce au soutien du Réseau Passerelles.

Depuis 2012, le Réseau Passerelles organise également des séjours familiaux. Il met à disposition, au sein de plusieurs villages de vacances en France, 4 hébergements réservés pour des familles ayant un enfant en situation de handicap. Sur place, une équipe, composée d'une éducatrice spécialisée et de deux animateurs est à la disposition des familles, tout au long de leur séjour, pour assurer des temps d'accueil de leur(s) enfant(s), les accompagner dans des activités extérieures ou les soutenir dans l'organisation de la vie quotidienne.

L'équipe du Réseau Passerelles est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h à 18h au tél : 0 820 820 526 (prix d'un appel local), ou par courriel : contact@reseau-passerelles.org.



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

HANDICAP : UN AUTRE REGARD — RETOUR SUR LE COLLOQUE DES 20 ET 21 JANVIER 2015

HANDICAP UN AUTRE REGARD ?

Loi du 11 février 2005, 10 ans après.



20 & 21
JANVIER
2015
LE LIBERTÉ
RENNES

Organisé par le Centre de Recherche en Psychologie, Cognitive et Comportementale (Laboratoire de Psychologie et Développement et de Rééducation) - Université Rennes 1 - EPS de Bretagne - 19546.

Les 20 et 21 janvier derniers, s'est tenu à Rennes un colloque national organisé par l'université de Rennes II, se proposant de dresser un bilan des évolutions à l'occasion des 10 ans de la loi du 11 février 2005.

Cette manifestation a connu un beau succès en matière de fréquentation ; elle a su attirer les différentes populations concernées par le sujet abordé : personnes en situation de handicap, militants associatifs, professionnels, experts et universitaires.

Cinq grandes thématiques ont été abordées : **l'accessibilité, la scolarisation** des enfants en situation de handicap, **l'accès à l'emploi, la reconnaissance du handicap et le droit à la compensation**. Chaque thème a donné lieu à une présentation théorique par un universitaire suivie d'une intervention vidéo de Philippe Croizon et d'une table ronde permettant aux acteurs de terrain d'échanger.

Ces journées ont été filmées et les vidéos sont consultables sur <http://www.lairedu.fr/handicap-2015-un-autre-regard/>.

Sans chercher à résumer la to-

talité des deux journées, on peut retenir quelques temps forts sur lesquels attirer l'attention.

La conférence d'ouverture, le mardi 20 janvier, avait pour intitulé « De l'infirmité aux situations de handicap. Naissance d'un nouveau concept de santé et de société ». L'intervenant, Claude Hamonet, est médecin et anthropologue.

Il a souligné l'importance d'une démarche humaine dans l'approche des personnes en situation de handicap : rien n'est plus difficile quand on est handicapé que de raconter sa situation, que de frapper à la porte de la MDPH pour exprimer « un projet de vie » et d'effectuer des démarches fastidieuses et paperassières. L'accompagnement par un service social ou médico-social est alors capital. Il est important que, de leur côté, les MDPH réfléchissent à leurs limites et cherchent à améliorer leurs outils d'intervention : allègement des procédures, remise en cause des taux d'invalidité qui souvent n'ont aucun sens, élaboration d'outils d'évaluation pertinents, formation des médecins évaluateurs : le chantier est loin d'être fermé !



Dans **la conférence sur « Le droit à compensation »**, de Sylvie Moisdon-Chataigner, cette Professeure de Droit à l'université de Rennes I souligne en premier lieu la logique de base

qui sous-tend la conception de la loi de 2005 : les personnes handicapées doivent pouvoir accéder à leurs droits et c'est l'État qui doit être le garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées avec les autres citoyens. De là, a été déduit le droit à la compensation.



Le premier obstacle à la mise en œuvre de ce droit est la procédure qui préside à sa détermination et à sa mise en place : la procédure est longue, complexe et souvent appliquée de façon inégale. L'autre difficulté que pointe la conférencière est que le caractère universel du droit à compensation est en danger : les restes à charge augmentent, les fonds de compensation sont en difficulté et on aboutit à une inégalité de traitement des personnes concernées. Est-ce à dire qu'on va devoir mobiliser d'autres ressources que celles dont disposent les MDPH ? Est-ce que les solidarités familiales vont devoir être plus largement mises à contribution ?



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

HANDICAP : UN AUTRE REGARD—RETOUR SUR LE COLLOQUE DES 20 ET 21 JANVIER 2015 (SUITE)

Parmi les **autres moments marquants** de ces journées on peut retenir :

- la table ronde sur l'accessibilité a donné l'occasion à Nicolas Mérille (Conseiller national accessibilité à l'A.P.F.) de mettre en évidence la remise en cause considérable que constituaient les ordonnances sur les Ad'AP.
- les débats autour du thème de l'insertion professionnelle

ont permis de souligner la situation catastrophique de l'emploi des personnes en situation de handicap et la lacune majeure que constitue l'absence d'accompagnement, en particulier au moment des transitions ; des dispositifs existent mais il manque à la personne, en recherche d'emploi ou de maintien dans l'emploi, un interlocuteur unique qui orchestre les différentes interven-

tions , actuellement les dispositifs sont éparpillés ; et bien souvent, dans ce maquis, la personne en recherche de solution d'insertion se décourage et se démobilise.

- La journée du mardi s'est achevée par une soirée d'échanges autour du polyhandicap : la projection d'un film a permis de mieux saisir la situation vécue par les familles et les personnes concernées ; le débat qui s'en est suivi a souligné la cruelle situation où se trouvaient les personnes polyhandicapées en l'absence de structure pour les accueillir.



ANNONCES

📌 **A vendre** : camion Wolswagen LT 28, rallongé et surélevé, de couleur verte, aménagé pour personne en fauteuil roulant électrique avec double accès (à l'avant et à l'arrière). 4 places assises en plus du fauteuil roulant. 250 000 Kms, moteur refait. Attache du fauteuil par 4 clamps quick lock et ceinture de sécurité, élévateur pour l'accès à l'arrière de Marque Hydris. Pour camping : 1 couchage, 2 places avec rail de transfert pour personne en fauteuil roulant ; placards de rangement et coffre sous sièges, camping gaz et évier ; vendu avec matériel de camping : frigo, vaisselle, cales de stationnement, batterie annexe.... Carburant essence GPL (bombe GPL vérifiée en 2009). Excellent état. Prix : 10 000 €. Lieu : Betton (35830). Tél au 02.99.55.85.21 ou au 06.47.16.94.22.

📌 **Location vacances** : Particulier handicapé propose, pour des vacances en Provence, un studio neuf, adapté aux personnes en fauteuil roulant, climatisé, tout équipé pour 2 personnes, avec terrasse et piscine. Lieu très calme près d'Avignon (30 km), Orange et Vaison-la-Romaine (15 km). Infos complémentaires et photo, sur demande, au tél. : 04.90.40.22.52 ou par mail : stephane.ponce@neuf.fr.



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

AIDE AUX AIDANTS

Les représentants des usagers de la Conférence de Territoire de Santé N°5 organisent un débat public sur le thème de l'aide aux aidants qui se déroulera le **Mercredi 10 juin à Rennes**.

Ce débat public vise à :

- ◇ Mieux connaître et prendre en compte les difficultés des aidants, de l'entourage et des proches
- ◇ Appréhender les soutiens dont ils ont besoin pour leur permettre de mieux jouer leur rôle dans le parcours de santé et de vie des personnes qu'ils accompagnent
- ◇ Faire remonter aux institutions (ARS, CG, Collectivités territoriales ...) pour décision, les besoins et mesures à mettre en œuvre.

Pour préparer ce débat, les représentants des usagers ont fait le choix d'impliquer les personnes directement concernées (les aidants), afin de faire entendre leur vécu, leurs expériences et leurs suggestions.

Les représentants des usagers souhaitent mobiliser, sur chaque pays, un groupe de 8 à 12

personnes qui sont ou ont été dans l'accompagnement d'un proche au quotidien. C'est dans ce cadre que des ateliers sont organisés sur les pays du territoire 5:

- ◇ Rennes : Jeudi 9 avril (16 h - 18 h) Maison Associative de la Santé - contacts : Cathy Simonet (02 99 53 48 82) et Odile Vollaud (02 99 77 35 13)
- ◇ Guichen : Mercredi 8 avril (9 h - 11 h 30) - CLIC des Rivières - Contact : Marie Rousvoal (02 99 52 01 59)

Dans ces ateliers la parole sera libre, sans jugement, chacun pourra dire avec ses mots les difficultés rencontrées dans son rôle d'aidant.



MOBILISATION ET SOLIDARITE

Mobilisation des AVS

L'UNA a appelé, le 7 mars dernier à Rennes (Esplanade Charles de Gaulle), à un rassemblement pour une meilleure valorisation du travail et du salaire des AVS exerçant auprès des services d'aides humaines du réseau.



Des chants pour Loisirs Pluriel

Le samedi 14 mars, l'ensemble vocal « Mosaïque » s'est produit à la Chapelle Notre Dame du Vieux Cours. Tous les bénéfices de cette manifestation ont été reversés au profit de l'Association « Loisirs Pluriel » de Rennes. Les fonds récoltés serviront à financer des projets pour le plus grand bonheur des enfants accueillis à Loisirs Pluriel.

Cette soirée a été appréciée par tout le public, heureux d'assister à un spectacle de qualité dans une ambiance chaleureuse. Un grand merci à tous les choristes !

Le comité de soutien Loisirs Pluriel.



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

SOLIDARITE ASTH / MAROC

Une belle initiative : l'ASTH au Maroc ! Michel Lozachmeur témoigne :

« Depuis 1976, notre association, l'Association au Service des Transports pour personnes Handicapées (ASTH), milite pour la promotion de la mobilité des personnes handicapées. En effet pour accéder à la vie sociale et en devenir un de ses acteurs, il faut être mobile, que ce soit dans son cadre de vie habituelle ou sur l'ensemble de la cité.

Riche d'une expérience et d'actions locales reconnues par tous en Ile et Vilaine, nous avons, depuis l'an 2000, étendu nos activités dans le champ de la solidarité internationale et plus particulièrement dans le cadre d'un partenariat avec un collectif d'associations de personnes handicapées de la région de Marrakech et du moyen Atlas, au Maroc.

Depuis 2010, nous avons évolué dans notre démarche afin de s'inscrire dans une action de transfert de savoir faire et d'aide au développement.

Pour ce faire nous avons créé avec nos partenaires marocains 2 structures :

La première concerne l'aide à la mobilité individuelle, que nous avons appelé le « POINT FOCAL FAUTEUIL ROULANT » (P2FR). D'une manière très concrète, nous récupérons du matériel réformé d'aide à la déambulation, que nous remettons en bon état et que nous acheminons pour alimenter ce point ressource.

C'est toujours avec une grande émotion que nous remettons, aux personnes qui en ont besoin, le fauteuil roulant qui va leur permettre de retrouver un peu d'autonomie.

Cette structure a pour fonction de faire rencontrer l'offre en matériel et la demande afin de



personnaliser l'attribution du fauteuil, du déambulateur... en fonction du handicap. Elle fonctionne en continu grâce à un salarié que nous avons formé en France. Ceci permet un suivi technique du matériel et administratif de l'activité.

Pour poursuivre cette action nous sommes preneurs de tous les matériels réformés liés à la mobilité.

Le deuxième service mis en place sur la région de Marrakech est un service de transport adapté pour personnes à besoins spécifiques. Ce service



a pu voir le jour grâce à une convention de coopération décentralisée entre RENNES METROPOLE et la COMMUNAUTE URBAINE DE MARRAKECH. Ce service est géré par la FONDATION POUR LA MOBILITE A MARRAKECH (F2M)

Après de nombreuses démarches administratives et de plaidoiries auprès des diverses instances locales, le service a enfin pu démarrer en septembre 2013. A ce jour, 4 minibus réformés du service de transport adapté de Rennes Métropole (Handistar) circulent sur la ville de Marrakech.

Ce service permet le transport d'enfants handicapés vers 3 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) et vers 2 centres d'accueil de jour. Il transporte aussi des femmes handicapées travaillant dans des coopératives artisanales et qui ont besoin de transports adaptés pour se rendre sur leurs lieux de travail.

En 2015, 2 autres véhicules réformés d'Handistar seront acheminés par nos soins. Ils viendront grossir le parc et cela permettra de mieux répondre aux demandes de transports. »
Contacts : ASTH La Gaudais 35510 CESSON SEVIGNE. Tel : 02 99 83 11 69 / 06 30 57 51 01.
Courriel : lagaudais@wanadoo.fr.

INFOS IMPOTS SUR LE REVENU 2015

Pour vous aider à remplir votre déclaration d'impôts ou répondre à vos questions, le service des Impôts tiendra une permanence, le **lundi 11 mai 2015** à partir de 14H00, dans les locaux de la Délégation (40, rue Danton à Rennes).



ILS NOUS ONT QUITTES, NOUS NE LES OUBLIERONS PAS...

Hommage à Jeanne Radin : une pionnière nous a quittés !



Jeanne Radin s'en est allée, le 8 février dernier, à l'âge de 94 ans. Elle était la mémoire de notre Délégation et avait accepté, il y a environ un

an, de partager ses souvenirs avec notre équipe, souvenirs que nous avons publié dans le 1^{er} numéro de 2015 d'Han'dizou. Vous pouvez également retrouver son témoignage sur le site de la Délégation : http://apf35.com/histoire_dd.php. C'est en 1934, qu'elle croise le chemin de l'APF, association naissante, qui, dès lors, fera partie de sa vie. Atteinte de poliomyélite à l'âge de 11 ans, à une époque où l'accessibilité n'était pas une priorité, loin s'en faut, elle a dû surmonter beaucoup d'obstacles et faire preuve d'un grand courage et d'une volonté farouche pour gagner son indépendance. Elle travaillera, pendant 36 ans, en qualité de secrétaire dans une grainetierie. A l'APF, elle fut très tôt membre des Cordées et participa aux débuts de la Délégation, dans un contexte financier et matériel difficile. Elle a participé aux quêtes de l'époque et tapait le courrier. Elle a côtoyé de nombreux délégués départementaux : Mlle Le Petit, Guillaume d'Achon, Bernard Gautier... Elle appréciait le groupe amitié et les séjours et voyages organisés par l'association. Depuis 2008, elle vivait en maison de retraite mais n'avait rien perdu de sa fibre militante et participait au Conseil de Vie Sociale de la maison de retraite.

Hommage à Bertrand Lamouille : Adieu Bertrand !

Notre ami Bertrand Lamouille nous a quittés, le 18 décembre dernier, il n'avait que 40 ans. Impliqué depuis de nombreuses années à l'APF, il a été membre du Conseil Départemental, a participé au groupe « accessibilité », a rejoint pendant quelque temps l'équipe du Contact 35 (aujourd'hui Han'dizou) où son regard neuf a permis la naissance de la rubrique sportive. Il participait aussi régulièrement aux sorties et activités (notamment avec Handisport) proposées par le réseau loisirs de la Délégation. Il avait un grand sens de l'humour et savait attirer la sympathie. Il aimait s'investir pour les autres et gardait toujours le sourire. Son départ a causé un immense chagrin à tous ceux qui ont eu le privilège de le côtoyer. Voici, d'ailleurs, le mot d'Adieu de son ami Sébastien : « Bertrand ou le départ brutal d'un super bonhomme... Il restera à jamais dans nos cœurs avec son sens de l'humour extra et son incroyable patate. Il avait un moral d'acier malgré les épreuves que la vie lui a balancé. Il était toujours là pour nous faire rigoler et le premier à sortir une vanne, que l'on hésitait parfois à interpréter... Tu vas nous manquer Bébert ! Tchao mon pote ! »



Une nouvelle stagiaire à la Délégation : Claire Barbu.

Après une licence en sciences de l'éducation et plusieurs expériences dans le milieu de l'animation et l'accompagnement de séjours adaptés, elle a intégré, le 30 Mars dernier, l'équipe de l'APF en tant que stagiaire, pour une durée de 18 mois, dans le cadre de sa formation de Dejeeps Animation-Coordination de projet d'Animation Sociale.



FLASH 35 : LES RENDEZ-VOUS D'ACTEURS DE LA DD

Pour être plus proche des attentes des adhérents, le rendez-vous flash 35 évolue. La nouvelle formule, qui a été initiée mercredi 11 mars, s'est articulée en 3 temps autour d'un thème unique : la santé.

Hubert Stéphan a fait part de son travail dans les différentes instances où il est représentant de l'A.P.F. :

- le CISS, collectif inter-associatif sur la santé, où il intervient notamment dans le domaine de la formation des personnes concernées : les représentants en CVS, la prise de parole en public, l'éducation thérapeutique du patient, le dossier médical partagé, etc.

- la Conférence de territoire N°5 qui, en relation avec l'ARS (agence régionale de la santé),

met à disposition des personnes en fauteuil un dispositif de libre pesée encore peu utilisé (dalle du colombier à Rennes)

prépare, pour le 10 juin prochain, une journée d'échanges sur la question de l'aide aux aidants (voir article dans ce même numéro).

C'est sûrement ce dernier point qui a, le plus, retenu l'attention de l'assistance et les échanges ont été nombreux. C'est en effet un thème souvent oublié bien que ce soit un véritable problème de santé publique : par exemple, les aidants meurent plus tôt que la moyenne et que se passe-t-il quand l'aidant est lui-même empêché ou malade ? Qui le remplace ? Les accueils de jour ne sont qu'une solution imparfaite pour répondre aux situations d'urgence puisqu'on doit les programmer longtemps à l'avance.

Sabine Goltais, responsable de l'action solidaire à Harmonie Mutuelle a ensuite présenté le dispositif ACS (aide pour une complémentaire santé) qui fait l'objet d'un article dans ce bulletin. C'est une aide financière accordée en dessous d'un certain plafond de revenus pour payer une partie du coût de la mutuelle. Ne pas hésiter à déposer la demande, avec l'aide d'un travailleur social, car actuellement seulement 2/3 des bénéficiaires attendus lors de la création de l'ACS se sont manifestés.

Marie-Claude Hamon, Infirmière au CHU de Rennes, nous a parlé du dispositif

d'accueil des personnes en situation de handicap à l'hôpital. Il est prévu un recueil de données sur les habitudes de vie des personnes qui se présentent pour une hospitalisation : évaluation du degré d'autonomie, habitudes de vie, alimentation, hygiène, matériel spécifique, etc. tout doit être passé en revue ; si jamais, ce recueil de données n'est pas proposé ne pas hésiter à demander que les besoins spécifiques soient bien notés.

Pour les personnes lourdement handicapées, un protocole a été mis au point avec l'aide de l'A.P.F. et de l'AFM ; il est à la disposition de tous les soignants par intranet. Les actes à effectuer sont transcrits par écrit (repas, toilette, aspiration trachéale). Il est, par ailleurs, admis que les auxiliaires de vie habituels viennent dans le service : un lit d'appoint et des repas gratuits sont alors proposés.

Les conseils à retenir :

- si l'hospitalisation est programmée, prendre contact avec le cadre santé du service (lettre, téléphone) pour bien exposer les besoins et les habitudes de vie : de quel côté la barre d'appui aux W.-C., est-ce que l'hôpital met à disposition un matelas anti-escarre ou une sonnette adaptée, quel matériel personnel on compte apporter avec soi (chaise de douche, fauteuil électrique), etc.

- après la sortie ne pas hésiter à remplir et à renvoyer la fiche de satisfaction : ces fiches, pas assez nombreuses, reviennent rapidement dans le service et sont lues avec la plus grande attention pour corriger les défauts signalés.

Ce flash 35 s'est terminé vers 17 h ; les participants qui étaient venus en assez grand nombre ont paru satisfaits de cet après-midi d'informations, de rencontres et de débats. N'hésitez pas à faire connaître à la délégation les sujets que vous souhaiteriez voir traiter lors de prochaines rencontres.



ELECTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Renouvellement des Conseils Départementaux (CD) en 2015 : nous sommes tous concernés !

A l'occasion des prochaines élections, les CD font peau neuve et deviennent les Conseils APF de Département (CAPFD) composés de 3 à 11 membres (au lieu de 3 à 15) élus pour 4 ans (au lieu de 3).

Voici le calendrier pour le renouvellement des CAPFD :

- Du 27 avril au 18 mai 2015 : dépôt des candidatures. Tous les adhérents inscrits depuis, au moins, le 1^{er} avril 2014 et à jour de leurs cotisations, peuvent se porter candidats. N'hésitez pas à vous informer auprès d'un membre du CD !
- Du 1^{er} au 22 juin 2015 : vote
- Le 29 juin 2015 : dépouillement des bulletins de vote
- Octobre 2015 : installation des CAPFD.



ACTUALITES DES GROUPES

GRUPE INITIATIVE (GI)

Bilan des activités du

groupe lors du 1^{er} trimestre 2015 :

- 13 interventions scolaires, en collaboration avec les groupes relais de Fougères et de Saint Malo.
- Une rencontre STAR/Handistar et diffusion d'un questionnaire sur les besoins des personnes utilisatrices des bus et métro de la métropole (ce questionnaire est toujours disponible à la Délégation pour les adhérents concernés).
- Formation sur les Ad'ap dispensée par Nicolas Mérille (conseiller national APF) puis présence au Colloque « Handicap : un autre regard ».
- Manifestation, le 11 février, devant la Préfecture Régionale à Rennes.
- Conseil accessibilité auprès d'un bar associatif de St Aubin du Cormier.

Les projets pour le trimestre à venir :

- Opération « Accéder7exister », à Retiers, auprès du Groupe Relais Chateaubourg/Retiers : rencontre avec les élus locaux puis visite des commerces en fonction de leur niveau d'accessibilité, en présence de la presse.
- Développement des interventions scolaires et particulièrement une série de 7 interventions sur les Temps d'Accueil Périscolaire sur Le Coglais en lien avec le Groupe Relais de

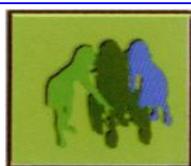
Fougères/Tremblay.

- Journée de sensibilisation, à Dinard, au détour d'un « raid cyclo Bretagne » (organisé par la FNASCE) en lien avec le Groupe Relais de St Malo.
- Développement des interventions auprès des futurs professionnels de santé, notamment auprès de l'IFSI (école d'infirmiers).
- Participation aux Brioches de l'Amitié.
- Finalisation du baromètre accessibilité départemental qui recense les 17 plus grandes communes du département et les classe par niveau d'accessibilité.

GRUPE EPO (Entraide Polio Ouest)

La 3^{ème} rencontre « Poliomyélite d'hier et complications d'aujourd'hui » organisée par le Groupe Entraide Polio Ouest se tiendra le **mercredi 29 Avril 2015** de

9h30 à 16h30 au Relais du Bois de Sœuvres – ZA La Hallerais – 35770 Vern sur Seiche. En matinée, seront abordées les douleurs du dos et la chirurgie de la hanche chez les polios, suivies, l'après midi, par une présentation de la MDPH. *Infos et inscriptions sur le site <http://apf35.com/epo-index.php> ou auprès de la DD 35 02 99 84 26 66.*



Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.

ACTIVITES ET LOISIRS DE LA DD



AGENDA DES PROCHAINES ACTIVITES

Les ateliers : Pâtisserie (8 et 29 avril, 13 mai), Arts plastiques ou créatif (10 et 24 avril ; 6 et 22 mai), Théâtre (27 avril ; 4, 11, 18 et 25 mai)

Les activités ponctuelles ou régulières : Sport (3 et 10 avril ; 15, 22 et 29 mai), Jardinage (3 et 17 avril ; 15 et 29 mai), Vélo couché (11 et 25 avril ; 16 et 30 mai), Jeux de société (15 avril ; 20 mai), piscine (16 avril), films DVD « le prénom » (22 avril), « Very bad trip » (27 mai).

Les sorties : Resto / Bowling (9 avril, 21 mai), crêperie (17 avril), Pizzeria (22 mai).

Les Journées Découvertes : Musée de la Marine à Port-Louis (56) le 9 avril, Tisserie de Brandérion (56) le 21 mai et les Jardins du château de La Ballue (35) le 18 juin.

DANS L'AGENDA DU TRIMESTRE, NOTEZ EGALEMENT :

- ◇ **Braderie** à Rennes, Halle Martenot, le 12 avril.
- ◇ **Opération paquets cadeaux** de Fête des mères à Cultura St Malo par le groupe relais St Malo, les 29 et 30 mai 2015. L'opération sera rééditée, à la veille de la fête des pères, les 19 et 20 juin.
- ◇ **Weekend Tandemday's**, à Chavagne, les 30 et 31 mai 2015, avec, au programme, jeu de rallye inclusif et activités sportives, match de basket adapté, concerts, barbecue...
- ◇ **Les 30 ans du Foyer Guillaume d'Achon**, à Rennes, du 17 au 20 juin 2015.



Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie André pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

Retour sur l'opération **BRIOCHES DE L'AMITIE** du 19 au 25 mars 2015.



Cette 11^{ème} édition des « Brioche de l'Amitié » a été l'occasion, pour les 4 associations engagées (ADIMC35, ADAPEI, APF et Handicap Services 35), de relever un nouveau défi : celui de vendre 61 000 brioche en une semaine. Pour ce faire, plus de 2 000 bénévoles ont investi les places, les marchés et les centres commerciaux, sur tout le département

d'Ille & Vilaine, afin de proposer nos brioche au public et les sensibiliser à nos actions et revendications. A Rennes, plus de 90 bénévoles ont opéré sur 49 points de vente avec, comme objectif, 3 200 brioche vendues ! Cette opération, vitale pour les associations concernées, permet la réalisation de projets comme l'achat de véhicules adaptés, l'aménagement de locaux ou bien le fonctionnement d'activités pour en réduire leurs coûts auprès des participants. Notre prochain bulletin trimestriel donnera le bilan complet de cette opération...



INFOS DD35 - INFOS DD35 - INFOS DD35

JOURNÉE DECOUVERTE AU GRAND AQUARIUM DE SAINT MALO (35)

LE 19 FEVRIER 2015



Nouvelle année, nouvelles découvertes, nouveaux paysages. Eh oui, nous voici partis, à une trentaine de personnes, pour de nouvelles aventures.

Nous accueillons 4 nouveaux participants : Nathalie, Romain, Serge et sa femme. Nous retrouvons avec joie aussi des personnes que nous n'avions pas vues depuis longtemps. Quel temps nous réserve cette 1^{ère} journée découverte de 2015 ? Nous le saurons au fil de la journée...

Après un sympathique déjeuner dans un restaurant de Saint Malo, proche du grand aquarium, nous regagnons à pied notre objectif. Notre position : Latitude 48°37'10" Nord et Longitude 1°59'40" Ouest. Mais où sommes-nous ? A quoi correspond cette position ? En fait, nous partons à la découverte des fonds marins, justement à l'aquarium de Saint Malo (2 500 000 litres d'eau). Beaucoup de monde foule les allées de cet aquarium et les explications de notre guide sont à peine audibles au milieu des cris et des rires des enfants, nombreux en cette période de vacances.

Nous débutons notre périple par le bassin tactile dont la forme dessine les contours de la Bretagne. Nous y admirons des carpes Koï. Élevées en Chine, dès 470 av. J.C., pour servir d'alimentation, ce n'est que bien plus tard qu'on les considèrera comme des poissons d'agrément, tant leurs couleurs sont belles et variées : rouge, blanc, jaune, noir, bleu.

Dans ce grand bassin, il y a aussi des coquilles St Jacques. Notre guide nous explique qu'elle possède 30 à 40 yeux et qu'on peut connaître leur âge en comptant les stries sur la coquille, elle peut vivre 15 ans.

Notre guide nous présente ensuite



l'étoile de mer avec ses yeux au bout de ses 5 bras. Elle s'agrippe grâce à ses ventouses et se déplace ainsi.

Nous pouvons voir aussi la roussette, petit requin de 80 cm à 1,50 m, appelée également saumonette chez le poissonnier, puis la raie qui, grâce à son cartilage, peut nager en imitant le vol d'un oiseau ! Quelques uns de ceux qui ont voulu en caresser une ont été trompés par l'illusion de perspective, la profondeur de l'eau paraissant moins importante qu'en réalité... et n'ont obtenu que leurs manches mouillées ! Il y a aussi des araignées de mer et nous apprenons comment reconnaître le mâle de la femelle. A votre avis ? En fait, le mâle a des pinces plus longues et la femelle a un ventre plus gros et rond afin de stocker les œufs.

Nous quittons ensuite ce bassin et notre guide pour découvrir, dans un dédale de salles successives, plus de 600 espèces de poissons, de toutes les formes et de toutes les couleurs, des mers froides abyssales aux mers chaudes tropicales.

Nous visitons ensuite l'exposition Corsaires, Pirates et Monstres marins. Une énorme mâchoire



nous y accueille : c'est un mégalodon, requin à grandes dents de l'ère préhistorique, ancêtre de nos requins d'aujourd'hui (20 m. de long). En apprenant que la force de sa mâchoire est 6 à 10 fois plus importante que celle du requin blanc, nous sommes contents que l'espèce ait disparu !

Nous côtoyons ensuite, grâce à une galerie d'affiches et de légendes, la vie de célèbres pirates : Barbe Noire, Henry Morgan, Daniel Monbais, Roche Brazilliano, François l'Olonnais et de corsaires bien connus des malouins : Jean Bart, Duguay Trouin, Robert Surcouf, Maël Kermal (personnage fictif).

Notre visite se poursuit par la rencontre avec des crabes géants du Japon, des méduses, des piranhas (qu'on espère bien nourris car ces poissons carnivores peuvent détecter une goutte de sang dans l'eau à plusieurs dizaines de mètres), des hippocampes, des barracudas, des poissons clowns, des rascasses volantes, etc.

JOURNÉE DECOUVERTE AU GRAND AQUARIUM DE SAINT MALO (suite)

Nos amis en fauteuil sont déçus : des marches les empêchent de visiter l'anneau des mers. Où est l'accessibilité promise pour 2015 ? L'anneau des mers est pourtant un des clous du spectacle : c'est un bassin circulaire qui permet une vision à 360°. Dans un espace impressionnant de 600 000 litres d'eau de mer à 24°, tortues marines, requins, raies aigles et espèces en tous genres vous approchent et vous observent... Un vrai dépaysement ! Requins taureaux d'Australie, requins zèbres et tortue Caouanne tourbillonnent, le défi sera d'intéresser le Mérout géant (100 Kg) pour qu'il s'approche de nous ! Pari raté hélas.

Et voilà, nous devons regagner la terre ferme. Au moment d'embarquer, le temps se gâte mais, restons dans l'ambiance, ce ne sont que quelques embruns marins qui ne nous empêchent pas de nous en retourner dans la bonne humeur.



QUESTION BONUS :

Quelle différence y-a-t-il entre un pirate et un corsaire ? Facile diront certains. Pourtant la différence est mince : un pirate est un ancien marin qui, devenu voleur des mers, attaquait les navires pour leur voler leurs marchandises et écumait aussi les petites villes côtières. On considérait alors les pirates comme des hors-la-loi. Un corsaire est membre de l'équipage d'un navire civil armé, autorisé par une lettre du roi, à piller les bateaux ennemis ou pirates !

JOURNÉE DECOUVERTE AU CENTRE DES TELECOMMUNICATIONS DE PLEUMEUR-BODOU (22), LE 19 MARS 2015

Nous voilà donc partis pour une nouvelle journée qui s'annonce dans la bonne humeur. Le ciel est d'un bleu d'azur, pas un nuage, mais il ne fait pas chaud. Cependant, au fur et à mesure que nous nous approchons de Pleumeur-Bodou, notre destination, le ciel s'assombrit, le bleu vire au gris et il fait un froid de canard.

Nous arrivons au restaurant « L'escale gourmande ». René et moi enfignons nos gilets fluos pour nous transformer en « flics de la circulation », notre 2nd métier lors de ces journées. Jean-Paul, notre autocariste, a bien apprécié notre aide lors de toutes les manœuvres nécessaires pour se garer sur un parking que la restauratrice avait décrit comme un grand parking. Ah oui ? Tiens donc, nous ne devons pas avoir le même dictionnaire ni la même définition de ce qui est « grand » !

Les grandes manœuvres se poursuivirent afin de caser tout le monde autour des tables du restaurant, avec succès bien entendu et dans une ambiance bon enfant émaillée de rires et de plaisanteries taquines. Après un bon repas, nous prenons la direction de la « Cité des Télécoms » de Pleumeur-Bodou.

C'est un espace architectural moderne de 3000 m² et le plus grand centre européen dédié aux télécommunications. Nous sommes accueillis

par 2 charmantes jeunes dames qui se sont employées à diriger et positionner notre groupe afin que tout le monde puisse être à l'aise.

Elles nous narrent l'origine et la finalité de ce Centre. Lorsque les USA lancent le projet satellite Telstar, afin d'établir une communication télévisuelle directe entre l'Amérique et l'Europe, la France propose Pleumeur-Bodou pour accueillir la station relais en raison notamment de sa situation plein Ouest. La construction du Radôme est décidée en 1961. Le radôme, c'est cette énorme bulle dans laquelle nous entrons. Il n'y fait pas chaud. Cette sphère, de 50 m de hauteur (l'Arc de Triomphe pourrait y tenir), est en toile très fine (dacron) de 2 mm d'épaisseur, pressurisée en permanence. Le radôme a été conçu pour abriter une gigantesque antenne cornet, surnommée la « grande oreille », acheminée, depuis les USA, par bateau. La construction du radôme impliqua un chantier titanesque, très surveillé, au point qu'une rumeur se répandit d'une base secrète.





Les premières retransmissions, en direct via le satellite Telstar, entre les Etats-Unis (Andover) et l'Europe (Pleumeur-Bodou), s'effectuent le 11 Juillet 1962, devant 190 techniciens et 150 journalistes. Les 1ères images télévisées transatlantiques et les conversations téléphoniques du monde entier arrivent en Europe par les portes de la Bretagne.

La station de Pleumeur-Bodou se développera rapidement et 8 antennes supplémentaires seront construites entre 1969 et 1999. Les premières images de l'homme posant le pied sur la lune arrivent sur les écrans de télévision et les Français vivent, en direct, le rêve de Jules Verne.

Le radôme cesse toute activité en 1985 mais sera conservé, contrairement à son jumeau américain, et un musée des télécommunications lui sera adjoint. Il sera classé monument historique et recevra le label « patrimoine du 20ème siècle » en septembre 2000.

La visite du musée nous rappelle nos souvenirs d'école en matière de communications et d'inventions : les apports de l'électricité ; la conception, en 1839, par Samuel Morse, d'un code simple et facilement utilisable qui portera son nom ; l'invention du téléphone par Monsieur Bell à la fin du XIXème siècle...

Nous pouvons également observer les immenses câbles sous-marins utilisés d'abord transmanche puis transatlantique et toute l'ingéniosité des industriels et inventeurs pour surmonter les obstacles (solidité, étanchéité, pose...) et les nombreux échecs. Le succès ne fut obtenu qu'en Novembre 1852 avec l'ouverture de la ligne Douvres-Calais, 1ère liaison sous-marine au monde. Le franchissement de l'Atlantique, s'avéra encore plus difficile. Ce n'est qu'en 1866 que le plus grand paquebot du monde de l'époque, le Great Estearn, reconverti en navire câblé, déposa, avec succès, les 4 300 km de câble au fond de l'Océan.

Poursuivant nos révisions, nous avançons dans



le temps avec, grâce notamment à M. Marconi, l'invention de la TSF (télégraphie sans fil) en 1895. Les avancées techniques permettront plus tard de transmettre des voix et de la musique par les ondes et la radio naîtra.

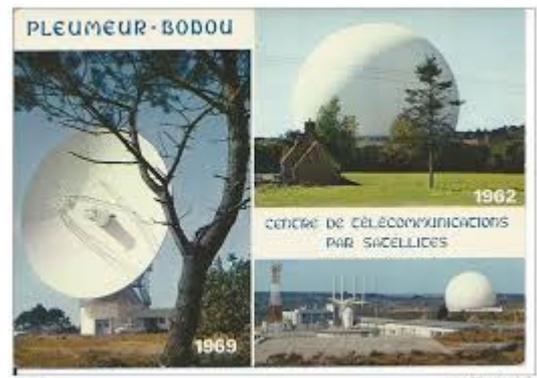
Ensuite, ce sera la course aux satellites, dans laquelle se lancent les USA, l'URSS puis l'Europe, afin de maîtriser leurs moyens de transmissions. Nous découvrons, dans le musée, plusieurs types de satellites (météo, scientifique, observation de la terre, géolocalisation, communications) ainsi que des lanceurs de satellites comme « Ariane », la fusée européenne.

Puis nous arrivons aux systèmes de télécommunications mobiles, longtemps réservés aux usages professionnels ou militaires. C'est en 1956 qu'Ericson ouvre, en Suède, le 1er service de radiotéléphonie automatique, appareil lourd et très cher réservé aux médecins et commerciaux dans les voitures. La 1G (« première génération ») était née ! Nous en sommes aujourd'hui à la 4G et ses mobiles numériques miniatures permettant à 57 millions de Français (pour ne s'en tenir qu'à l'Hexagone) de téléphoner (accessoirement), d'échanger des textos, photos, vidéos, de surfer sur internet, de regarder la télé... à toute vitesse !

Notre visite nous laisse songeurs : l'évolution est spectaculaire. Nous avons commencé à communiquer entre nous avec les manuscrits, puis le courrier postal, le télégraphe, la radio, les ordinateurs, le minitel en 1983, Internet, les tablettes et smartphones. Maintenant il existe des imprimantes 3D qui permettent de créer des objets et demain des organes humains. Jusqu'où iront les découvertes et la science ?

Et voilà, notre journée s'achève, il faut penser à rentrer. Il fait toujours un froid de canard et personne ne traîne pour monter dans l'Albatros. Merci à vous tous pour cette merveilleuse journée et à la prochaine.

Elisabeth Renaud.



SPORTS



Cadre Noir de Saumur – dressage Handisport : le Cadre noir de Saumur, prestigieuse école nationale d'équitation, veut porter le dressage handisport vers les sommets, en mettant à la disposition des athlètes en situation de handicap toutes les richesses de l'école : mise à disposition de chevaux, entraînement par des écuyers du Cadre noir, préparation physique et mentale (coaching), suivi médical et même nutritionnel.

La France au mondial de ski nordique : chaque membre de l'équipe de France de ski nordique handisport est revenu avec une médaille des championnats du monde, qui se sont déroulés, fin janvier 2015, dans le Wisconsin (USA). Bravo aux champions : Benjamin Daviet, Thomas Clarion et son guide Julien Bourla et Anthony Chalença et son guide Lucas Duperrex.

Snowboard – une Française en or : unique représentante de la France aux premiers championnats du monde para-snowboard, qui se sont déroulés, fin février, à La Molina (Espagne), Cécile Hernandez-Cervellon a remporté le titre en slalom parallèle. Elle a gagné également la médaille d'argent en snowboard cross.



LOISIRS

Skier dans l'Ain : la station de sports d'hiver de Monts-Jura (Ain) améliore son accueil des handiskieurs. Un bâtiment, construit au sommet du Col de la Faucille, assure une double fonction : il accueille ces skieurs et leur matériel et facilite au moyen d'un ascenseur l'accès au début et retour de pistes. Dans cette station familiale, une douzaine de moniteurs bénévoles et six professionnels sont formés à l'encadrement de skieurs handicapés moteur ou intellectuels. La station prête également des engins adaptés : kartski, dualski et tandem.

Voile : l'association « NavigaVoileSanté » gère un voilier, basé à St Malo, et propose des activités récréatives (voile, cerf-volant) à des personnes connaissant des problèmes de santé chroniques ou de handicap. Informations sur le site www.navigavoilesante.org.



Recyclage solidaire



Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.

CULTURE - CULTURE - CULTURE



BD « Un long silence » : parce que le petit William Campbell ne voulait pas quitter l'Irlande, il a décidé de ne plus parler, et de se comporter en sourd-muet. Mais cet entêtement va l'entraîner dans des événements dramatiques qui pourraient bien le broyer... Tel est l'argument de l'album de bandes dessinées "Un long silence", dont le premier tome entraîne le lecteur dans un cabaret de New-York où William, devenu adulte, se retrouve au cœur d'un vol monstrueux ponctué d'un attentat meurtrier. Son personnage de sourd-muet dont il se sert comme d'une arme lui ouvrira-t-il la compréhension du mystère qu'il veut élucider ? Réponse dans le tome 2 annoncé pour la mi-janvier 2015. [Un long silence, tome 1, Pink Flamingo, par Eric Stalner, éditions Glénat. 13,90€ en librairies.]

L
e
c
o
n
i
n
d
u
p
o
p
è
t
e

Recueil de l'atelier d'écriture de la Délégation APF d'Ille et Vilaine :

En 2013, l'atelier d'écriture, mis en place dans le cadre des activités proposées par la DD35, a édité, en fin d'année, un recueil intitulé « Bouger les lignes » et dont la préface empruntée à Erwan Le Boloc'h résume très bien l'esprit et le contenu : « Ici on n'avait pas les mêmes idées, ici on a pu s'exprimer en liberté ». Nous avons décidé de publier, au fil des bulletins trimestriels d'Handizou, des extraits de ce recueil réalisé par les adhérents de cet atelier. Ce trimestre, voici « Le magot » de Romain Bauchard.

Le magot

*C'était un Vendredi après midi ;
Je cuisinais des Spaghettis
Meilleurs que des Panzaní ;
C'est ce que maman ma dit ;
Une fois reparti dans mon studio
Pour aller chercher mon beau magot
Et m'acheter une grosse moto ;
Je n'ai pas trouvé mes lingots ;

J'ai commencé à chercher sous le lit ;
Et ensuite dans tout le pays ;
N'y étant pas j'ai décidé de voyager
En Australie pour commencer ;
Dans la poche des kangourous j'ai
cherché ;
Pas contents ils m'ont frappé ;
Puis j'ai pris le bateau pour l'Angle-
terre

Pour regarder sous une pierre ;
En Espagne j'ai décidé d'aller ;
J'ai regardé dans une haie ;
Puis j'ai été en Birmanie ;
J'ai été au fond d'un puits ;
J'ai été au Brésil en avion
Pour demander aux caméléons ;
Ils n'avaient pas mon pognon ;*

Et m'ont dit « demande au saumon

*» ;
J'ai plongé au fond des eaux ;
Toujours pas vu mon magot ;

En France je suis rentré
Complètement découragé ;
Plus envie de rigoler ;
Fatigué j'ai été me coucher ;
Toute la nuit j'ai rêvé ;
De mon argent égaré ;
Une mauvaise nuit j'ai passée ;
L'argent n'a pas pu s'échapper ;
Je regarde encore une fois ;
Et en fait hallelujah ;
Vous allez rire de moi ;
Mon magot était bien là.*

Romain Bauchard



CULTURE - CULTURE - CULTURE

Nous inaugurons cette nouvelle page pour vous divertir... Dites-nous ce que vous en pensez....



Solidaire avec l'APF dans son combat pour l'accessibilité, Cabu avait offert ce dessin à notre association. Nous leur dédions, à lui et à toutes les victimes des actes terroristes de ces derniers mois, notre citation du trimestre :

« **Ils ont voulu nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines** »

Proverbe mexicain.

Origine des expressions

Dicton du mois :

« En avril, ne te découvriras pas d'un fil ! ».



A ce propos, savez-vous d'où vient l'expression « Il fait un froid de canard » ? Elle tirerait son origine de la chasse au canard, qui se pratique en automne mais aussi en hiver, où le chasseur doit rester immobile, aux aguets, et laisser le froid lui pénétrer jusqu'à l'os en attendant qu'une de ses pauvres victimes veuille bien s'approcher suffisamment pour qu'elle ait des chances de finir en confit ou autre préparation culinaire.

JEUX

Vrai ou faux – Le 1er satellite français s'appelait « Astérix » : vrai ou faux ? (voir Sol.1 en bas de page).

Devinette – Il a des pédales, mais n'avance pas ; une queue, mais ce n'est pas un animal, et il est toujours vêtu de noir et de blanc. Qu'est-ce ? (voir Sol.2 en bas de page).

Blague – Deux hommes se rencontrent. Le premier se présente : - Merlin ; l'autre répond : enchanté !

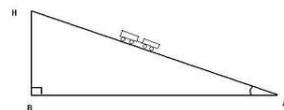
Charade

Mon 1^{er} accompagne la pelle sur la plage
On dort dans mon 2^{ème}
Mon 3^{ème} est venimeux chez la guêpe
Mon 4^{ème} termine l'office religieux en latin devant « missae »
Mon tout nous permet de pouvoir compter sur les autres comme ils comptent sur nous.
(voir Sol.3 en bas de page).



Rébus

Activité sportive pratiquée à la Délégation.
(voir Sol.4 en bas de page).



SOLUTIONS DES JEUX

Sol.1 : c'est vrai ! le Centre National d'Etudes Spatiales a décidé, en 1965, de baptiser le 1er satellite français, envoyé dans l'espace « Astérix » en hommage au héros gaulois de bande dessinée - Sol.2 : le piano - Sol.3 : Solidarité (Seau, lit, dard, ite) - Sol.4 : parapente (pas, rat, pente).

INFOS PRATIQUES - INFOS PRATIQUES

DONS - Legs, donations, assurances-vie : choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contactez la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.

● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui de juillet—août—septembre **2015**, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **15 juin 2015**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.
Tirage : 500 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro :
Francis Renard,
Tel : 02 99 84 26 66



→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

DON
DE
CONFIANCE

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M^{me} M^{lle} M. Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél. E-Mail (facultatif)

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.



Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une *cotisation familiale* dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe sans affranchir à :
APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,
ou directement à votre délégation départementale.

OUI, je souhaite (au choix) :

Adhérer pour 1 an à l'APF DHNA13
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) €

ou Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine **FAIRE FACE** DHNA13 + AFAA13
au prix spécial de 47 € (au lieu de 58 €) €

et J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

Tarifs valables jusqu'au **31/12/2014**

TOTAL de mon règlement : €

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle M^{me} M^{lle} M. FBULL13

Nom :

Prénom :

N° d'adhérent (facultatif) :

Adresse :

CP | | | | | Ville :

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :

Numéro de téléphone : | | | | | | | | | |

Adresse e-mail :@.....

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
 Votre 1^{re} année d'adhésion est gratuite.
 Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.